

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

En tant que membre actif, vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Venoix Bridge Club, qui aura lieu :

Vendredi 20 Juin 2025, à 17h00

Dans les locaux du VBC, 2 impasse Isaac Newton, 14200 Hérouville Saint-Clair

L'ordre du jour et les projets de résolution qui s'y rapportent seront les suivants :

- 1) Ouverture de l'assemblée, accueil des participants et intervention du représentant de la présidente du Comité Régional de Basse-Normandie.
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2024.

Projet de résolution n° 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Venoix Bridge Club tenue le 28 juin 2024 est approuvé.

- 3) Rapport moral du président.

Projet de résolution n° 2 : Le rapport moral du président Jean Paul ROUGHOL pour la saison 2024-2025 est approuvé.

- 4) Rapport financier, rapport du contrôleur et approbation des comptes arrêtés au 30 avril 2025.

Projet de résolution n° 3 : Le compte d'exploitation de l'association pour l'exercice 2024-2025, faisant ressortir un résultat positif de fonctionnement de , est approuvé.

Projet de résolution n° 4 : Le résultat positif de l'exercice 2024-2025, d'un montant de €, est affecté au fonds de réserve statutaire.

Projet de résolution n° 5 : Quitus est donné à M. Jean Paul ROUGHOL, président, et à Mme Christine LEVET, trésorière, pour leur gestion de l'association pendant l'exercice 2024-2025.

- 5) Nomination du contrôleur des comptes pour l'exercice 2025-2026.

Projet de résolution n° 6 : M. Alain FOUQUET est reconduit en qualité de contrôleur des comptes de l'association pour l'exercice 2025-2026.

6) Détermination des tarifs de l'association.

L'analyse de l'activité des saisons passées confirme la baisse, lente mais continue, du nombre de licenciés et celle, corrélatrice, de la fréquentation des tournois. Il en résulte une dégradation du résultat net, malgré les augmentations des droits de table et des tarifs du bar décidées l'an dernier. Le travail de préparation du budget de l'exercice 2025-2026, élaboré dans l'hypothèse raisonnablement optimiste d'un niveau comparable d'activités et de fréquentation, confirme la poursuite vraisemblable de la baisse du résultat.

La FFB annonce pour la saison prochaine une nouvelle augmentation du prix de la licence, qui passera à 45€ (+6 €). A cette augmentation s'ajoutera un prélèvement spécial annuel sur le club de 2,50 € par licencié pour financer l'ensemble des outils informatiques mis à notre disposition. Cette taxe pèsera lourdement sur les grands clubs comme le nôtre, pour lequel elle va représenter une facture de plus de 500 €.

Malgré ce tableau assez sombre, votre Conseil d'administration fait le choix de proposer à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs deux saisons de suite, mais plutôt de mettre l'accent sur la promotion du bridge et le développement du recrutement. Nous mettons donc au vote deux résolutions maintenant le niveau des tarifs de bridge et de bar de la saison précédente, sauf la bière pression ou ordinaire, qui avait échappé à l'augmentation mais passera au 1^{er} juillet de 2 € à 2,5 €.

Projet de résolution n° 7 : L'assemblée générale adopte à compter du 1^{er} juillet 2025 le tarif des cotisations et droits de table et les règles de fonctionnement figurant au tableau n°1 annexé au procès-verbal.

Projet de résolution n° 8 : L'assemblée générale adopte à compter du 1^{er} juillet 2025 le tarif des consommations au bar figurant au tableau n°2 annexé au procès-verbal.

7) Adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2025-2026.

Voir ce budget dans la dernière colonne du tableau de synthèse en pièce jointe. Il a été établi sur la base d'un nombre d'adhérents et d'une activité comparables à ceux de l'exercice précédent. Il fait apparaître un résultat brut faiblement positif, mais dispose de marges suffisantes pour couvrir l'inflation et les imprévus.

Projet de résolution n° 9 : L'assemblée adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2025-2026, à hauteur de 83.600 € en recettes, et de 83.300 € en dépenses.

8) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration et remplacement d'une administratrice démissionnaire par vote à bulletins secrets.

Sont sortants : Mmes Nicole LECARPENTIER, Annie ROQUILLY et Christine LEVET et M. Jean-Marc BACCHETTI. Les deux premières ont déclaré ne pas se représenter. D'autre part, Mme Anne RYON a annoncé la présentation de sa démission d'ici l'assemblée générale.

Il faudra donc élire au moins trois nouveaux administrateurs. Tous les membres actifs à jour de leur cotisation 2024-2025 sont électeurs et peuvent présenter leur candidature. Si vous souhaitez intégrer le Conseil d'Administration, vous pouvez :

- Envoyer votre candidature par mail, à l'adresse du club venoixbridgeclub@gmail.com;
- Déposer votre candidature sur papier libre au bureau de l'arbitre.

Les retardataires peuvent également se déclarer publiquement au début de l'assemblée jusqu'à l'ouverture du scrutin. Avant le scrutin, un temps identique sera laissé à chaque candidat pour se présenter et exposer son projet.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le Conseil d'administration nouvellement composé se réunira le lundi 23 Juin 2027 au club à 14h pour procéder à l'élection du nouveau bureau et à la répartition des missions.

La résolution n° 10 sera le résultat du scrutin pour l'élection des administrateurs.

9) Élection des membres de la Chambre des Litiges du club par deux votes à bulletins secrets.

Le mandat des membres de la Chambre des Litiges du club, qui est notre organe disciplinaire de première instance pour tous les manquements à l'éthique ou au règlement de discipline reprochés à un adhérent du club à l'occasion d'incidents se déroulant dans l'enceinte du club et dans le cadre des manifestations organisées par celui-ci, expire le 18 novembre 2025. Pour éviter de devoir convoquer une nouvelle assemblée à l'automne, l'assemblée annuelle procèdera à l'élection de la nouvelle chambre pour un mandat de 4 ans que le Conseil d'administration propose de limiter à l'avance au 30 juin 2029, de manière à faire désormais coïncider cette échéance avec le changement de saison fédéral.

Les sortants sont MM. NOYON, président, MICHEL, président suppléant, Mmes GRANDIN et MARIE et M. LEVET, membres. Ils sont reconductibles. Les candidats sont invités à se faire connaître de la même façon que pour l'élection des administrateurs. Ces fonctions sont incompatibles avec un mandat d'administrateur en cours d'exercice ou avec la qualité de personne rémunérée par le club. Il sera procédé à deux scrutins successifs, l'un pour élire le président et le président suppléant, l'autre pour élire les trois membres.

Les résolutions n° 11 et 12 seront le résultat de ces scrutins.

10) Discussion libre sur le ressenti des membres à la fin de cette saison et sur leurs souhaits pour la prochaine.

Le Conseil d'administration souhaite recueillir les impressions et les avis des adhérents. Êtes-vous satisfaits de la saison 2024-25 ? Quelles améliorations souhaitez-vous apporter à l'organisation de la prochaine ?

Parmi les sujets en débat, on peut citer la réédition de la compétition 1234 interne, la nature, le moment et la fréquence des animations, l'organisation de parties libres, celle de tournois Grand-Petit. Le tout selon quelle fréquence et à quelles conditions financières ?

11) Questions diverses (sans vote).

Après l'assemblée, nous finirons l'après-midi par un verre de l'amitié, servi sur place.

*

* * *

Capitale pour la vie et la convivialité du club, votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, merci de vous impliquer quand même en donnant pouvoir à un autre adhérent.

En raison de contraintes techniques, les pièces comptables, le procès-verbal et les tarifs soumis à délibération ne peuvent être joints à ce message. La secrétaire les diffusera dans les prochains jours.

Bien cordialement,

Le Président,

Jean Paul ROUGHOL

En cas d'absence : Prière de déposer à l'arbitre le pouvoir ci-dessous, ou de nous le retourner par mail à l'adresse du club venoixbridgeclub@gmail.com, après l'avoir découpé, complété et signé.

Nous vous rappelons que pour être valide, un pouvoir doit être nominatif (pas de pouvoir en blanc) et être signé. De plus, nous vous rappelons qu'un même membre ne peut détenir plus de 5 pouvoirs.

POUVOIR

Je, soussigné(e) _____, membre du Venoix Bridge Club, donne par la présente tout pouvoir à M(me) _____ pour me représenter et exercer mes droits à l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 20 Juin 2025.

Date et signature, précédées de la mention « bon pour pouvoir »